



Mairie de VILLETTE-LÈS-DOLE

2 bis route de Goux – 39100
03.84.82.40.14
mairie@villettelesdole.fr



Arrêté portant abrogation
du retrait d'une délégation à un adjoint

Le maire de la commune de Vilette-lès-Dole (Jura),

Vu les articles L 2122-18 et L 2122-20 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que l'arrêté du 13 octobre 2023 portant retrait d'une délégation à un adjoint n'a pas été publié après sa transmission au contrôle de légalité

Arrête :

Article 1^{er} : L'arrêté du 13 octobre 2023 portant retrait d'une délégation à un adjoint est abrogé.

Article 2 : M. le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au registre des actes de la mairie et publié sur le site internet et sur le panneau d'affichage de la mairie.

Vilette-lès-Dole

Le 15 décembre 2023

Le Maire

Jean-Luc LEGRAND

